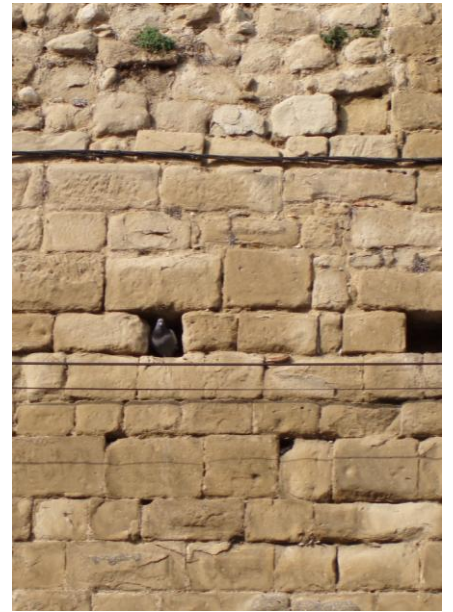




METHODOLOGIE



La Conservation du Patrimoine de la Drôme, service du Conseil Général, a pour missions l'étude et l'inventaire, la conservation et la restauration, l'animation et la valorisation du patrimoine. Aussi propose-t-elle de conduire un pré-inventaire sur l'ensemble du territoire de la Drôme.

1 - OBJECTIF DE L'INVENTAIRE :

L'inventaire des différents patrimoines – immobilier, mobilier et immatériel - n'est pas une fin en soi mais un outil :

- **pour la connaissance d'un territoire :**

- connaître un territoire, comprendre son histoire afin d'éclairer et d'orienter son évolution
- identifier des typologies de paysages, de patrimoines...

- **pour la mise en valeur du patrimoine**

- valoriser un territoire sur le plan culturel et touristique
- sensibiliser les habitants à l'intérêt culturel et économique de leur patrimoine
- encourager le tourisme culturel

- **pour la protection du patrimoine et l'aménagement du territoire**

- mettre en place des mesures de conservation et de restauration du patrimoine immobilier et mobilier,
- prévoir des aménagements qui tiennent compte des caractéristiques spatiales et des évolutions des lieux

2 – CONTENU DE L'INVENTAIRE PATRIMONIAL

Cet inventaire propose de recenser les différents patrimoines par commune ; il est composé de plusieurs parties :

- Méthodologie
- Présentation
- Localisation
- Typologies
- Notices
- Synthèse
- Bibliographie

S'il ne peut être considéré comme un inventaire exhaustif, ce pré-inventaire traite plus particulièrement du patrimoine immobilier, mobilier, immatériel. Chaque type de patrimoine fait l'objet d'une notice comprenant les informations suivantes :

. *désignation* (nom, catégorie, fonction...)

. *localisation* (commune, n°INSEE...)

. *description* (architecte/auteur, matériaux, techniques de construction, état de conservation, restauration...)

. *datation* (historique...)

Cet inventaire propose des typologies du patrimoine qui marquent le territoire et définit des identités pouvant être valorisées sur le plan culturel et touristique.

Une synthèse permet de conclure sur les potentialités et les fragilités du patrimoine, et de proposer des préconisations.

3 - CRITERES DE CHOIX :

Cet inventaire prendra en compte les patrimoines suivants : immobilier, mobilier et immatériel.

Les critères de sélection sont les suivants :

- l'intérêt architectural, historique, ethnologique, archéologique,
- l'originalité et la spécificité de l'édifice, du site, du savoir-faire
- l'ancienneté

Ces critères permettront de définir des thématiques particulières à une commune ou à un territoire et une identité patrimoniale.

4 - METHODE:

1. enquête sur le terrain, repérage (avec photographie), entretiens (enregistrements sonores), rencontre avec les élus et les personnes ressources
2. bilan de la documentation existante (CPD...)
3. première élaboration d'une fiche type pour chaque élément inventorié (édifice, objet, savoir-faire)
4. recherches complémentaires effectuées en archives pour l'historique.
5. relevés sur le terrain pour compléter la fiche type (description, dimensions...).
6. enregistrement des données dans les bases « Archi », « Objet », « Patimmat » du logiciel Cindoc
7. classement des informations, documentations et iconographies récoltées
8. rédaction du rapport final

5 – INFORMATISATION DES DONNEES : LE LOGICIEL CINDOC

Ces informations recueillies lors des inventaires communaux (patrimoine immobilier et mobilier) ou les inventaires du patrimoine immatériel sont enregistrées dans les bases de données « Archi », « Objet » ou « Patimmat » gérées par le logiciel de GED Cindoc (notices jointes).

Pour une homogénéité de la saisie et une plus grande efficacité dans les recherches (utilisation d'un vocabulaire commun), le contenu de certains champs est contrôlé (menu déroulant) : la personne qui saisit la notice est obligée de sélectionner un terme dans une liste. C'est le cas par exemple des champs « Catégorie architecturale » ou « Dénomination » dont les termes sont définis par le *Thésaurus de l'architecture* élaboré par le ministère de la culture.

Aussi, il serait souhaitable d'utiliser le thésaurus sous forme informatique et de bénéficier ainsi d'un vocabulaire structuré et homogène, essentiel pour garantir la valeur scientifique, technique et documentaire de ce travail.